

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP 4e/106-06 Séance du 1 0 NOV. 2006

Plan de revitalisation de l'emploi et de l'économie – Création d'emplois familiaux pour les personnes âgées et les personnes handicapées

Avenant à la convention de financement

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2006/II 2è/08 du 30 mars 2006 donnant délégation à la Commission Permanente pour l'engagement opérationnel des actions et l'approbation des conventions à intervenir dans le cadre du plan de revitalisation de l'emploi et de l'économie,
- VU la délibération de la commission permanente du 13 juillet 2006 ayant adopté les critères de subvention pour l'aide à la création d'emplois familiaux et autorisé la signature d'une convention à cette fin avec 5 associations,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Adopte les modifications des critères de subvention pour l'aide à la création d'emplois familiaux tels que définis dans le rapport.
- Approuve les avenants aux conventions correspondants avec l'Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées, la Fédération départementale ADMR, l'Association Le Droit de Vivre, l'Association de Soins et d'Aide (ASAME), et l'Association d'Aide aux Personnes Agées du Bassin Potassique.
- Et autorise le Président à les signer.

